

Procès-verbal des concours pour la nomination des élèves internes et externes en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris, : pour l'an 1816; et distribution des prix pour l'an 1815.

Contributors

Conseil général d'administration des hospices (Seine, France)

Publication/Creation

A Paris : De l'Imprimerie de Madame Huzard (née Vallat la Chapelle),
Imprimeur des Hospices civils de Paris, rue de l'Eperon, No. 7, 1817.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/yetxfn86>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

CONCOURS

POUR LA NOMINATION

DES ÉLÈVES EN MÉDECINE

ET EN CHIRURGIE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS.

PROCES-VERBAUX
DES
SÉANCES
DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA FACULTÉ
DE MÉDECINE
ET DE CHIRURGIE
DE LA VILLE DE PARIS
PAR
M. DE LAUNAY



PROCÈS-VERBAL
DES CONCOURS
POUR LA NOMINATION
DES ÉLÈVES INTERNES ET EXTERNES
EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE
DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS
DE PARIS,
POUR L'AN 1816;
ET DISTRIBUTION DES PRIX
POUR L'AN 1815.



A PARIS,
De l'Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT
LA CHAPELLE), Imprimeur des Hospices civils de
Paris, rue de l'Éperon, N^o. 7.

~~~~~  
1817.

# CONSEIL GÉNÉRAL

d'Administration des Hospices civils et Secours  
de Paris.

*Séance du 28 décembre 1808.*

---

**L**E CONSEIL GÉNÉRAL,

Oùï le rapport du membre de la Commission chargé  
du service de santé,

**A R R Ê T E :**

Le Procès-Verbal des Concours des Élèves internes et  
externes en médecine et en chirurgie des Hôpitaux et  
Hospices, et celui de la Distribution des Prix, seront  
imprimés tous les ans.

*Signé* CAMET DE LA BONARDIÈRE,  
*Vice-Président.*

Le Secrétaire général de l'Administration  
des Hospices,

*Signé* MAISON.

Visé par Monsieur le Conseiller d'État Préfet de la Seine,  
le 17 février 1809.

*Signé* FROCHOT.

---

PROCÈS-VERBAL  
DU CONCOURS  
DES ÉLÈVES EN MÉDECINE  
ET EN CHIRURGIE  
DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS  
DE PARIS,  
POUR L'AN 1816.

---

CONCOURS  
POUR LA NOMINATION  
DES ÉLÈVES INTERNES.

---

LE lundi 18 novembre 1816, à midi, M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, pair de France, membre du Conseil général des Hospices civils, s'est rendu dans l'une des salles de la Maison centrale de l'Administration des Hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n<sup>o</sup>. 2, où il a trouvé réunis M. Duchanoy, membre de la Commission administrative, chargé du service de santé; M. Du-

play, membre de la même Commission et secrétaire-général-adjoint; MM. Bourdier et Husson, médecins de l'Hôtel-Dieu; Lerminier, médecin de l'hôpital de la Charité; MM. Lallement, chirurgien en chef de la Salpêtrière, et Dupuytren, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, tous cinq membres du Jury nommé pour l'examen des élèves externes admis au concours pour l'internat; et M. Laennec, médecin de l'hôpital Necker, membre suppléant du même Jury;

Tous nommés par arrêté du Conseil du 17 octobre dernier.

Les président et membres du Jury ayant pris place au bureau, M. le président a ouvert la séance.

M. Duplay, secrétaire-général-adjoint, a donné lecture :

1°. De l'arrêté du 17 octobre 1816, qui fixe le jour de l'ouverture, détermine les formes du Concours et nomme les membres du Jury d'examen des élèves pour le Concours de l'internat;

2°. Des articles du titre VII du projet de règlement de santé, qui sont relatifs au Concours pour l'internat, et qui, suivant l'arrêté du Conseil général ci-dessus daté, doivent servir de règle pour la présente année.

3°. De l'arrêté du 13 novembre présent mois,

par lequel le Conseil a admis cent dix-sept élèves externes au Concours pour l'internat de la présente année.

Immédiatement après, le secrétaire général a fait l'appel nominal desdits candidats, dans l'ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

1. Adenot, élève externe, *de la Charité.*
2. Aliès, *de l'Hôtel-Dieu.*
3. Accassat, *idem.*
4. Armand, *de l'hôpital des Vénériens.*
5. Andrieux, *de l'Hôtel-Dieu.*
6. Aublé, *de l'hôpital Saint-Louis.*
7. Amussat, *de l'hôpital de la Charité.*
8. Ameline, *de l'hôpital Saint-Louis.*
9. Bourgery, *de l'Hôtel-Dieu.*
10. Béclard, *de la Charité.*
11. Besançon, *idem.*
12. Baudry-de-Balzac, *de la Salpêtrière.*
13. Barba, *de la Charité.*
14. Baget, *de l'Hôtel-Dieu.*
15. Blanc, *de la Salpêtrière.*
16. Baudelocque, *de la Charité.*
17. Buisson, *de l'Hôtel-Dieu.*
18. Brugière, *idem.*
19. Brousse, *de la Pitié.*
20. Brouillaux, *de la Charité.*
21. Bellanger, *idem.*
22. Bourquin, *de l'hôpital Saint-Louis.*



23. Boullard, *de l'Hôtel-Dieu.*
24. Bossel, *de la Charité.*
25. Bonhomme, *des Enfants-Malades.*
26. Caillet, *de l'hôpital Saint-Louis.*
27. Chaslin, *de la Charité.*
28. Chanteau, *de l'Hôtel-Dieu.*
29. Caillard, *idem.*
30. Corby, *idem.*
31. Chastaingt, *idem.*
32. Dreeq, *de l'Hôtel-Dieu.*
33. Dubreuil, *idem.*
34. Dolbeau, *idem.*
35. Dugès, *de la Charité.*
36. Doin, *idem.*
37. Deroisin, *idem.*
38. Duclos, *de l'Hôtel-Dieu.*
39. Deville, *de la Charité.*
40. Devergie, *de l'Hôtel-Dieu.*
41. Deschamps, *de la Charité.*
42. Delbourg, *idem.*
43. Doquin, *de l'Hôtel-Dieu.*
44. Dubois (Benigne-Augustin), *de la Salpêtrière.*
45. Dubois (Paul-Antoine), *de la Charité.*
46. Devienne, *de l'Hôtel-Dieu.*
47. Egret-Mérat, *de l'hôpital Saint-Louis.*
48. Fouques, *de l'Hôtel-Dieu.*
49. Fournier, *de la Pitié.*
50. Fuzellier, *de la Charité.*
51. Gibert, *de l'Hôtel-Dieu.*
52. Genet, *idem.*
53. Goury, *de la Charité.*

54. Goupil ( Jules ), *de la Charité.*
55. Girard ( Charles-Théodore ), *de l'Hôtel-Dieu.*
56. Girard ( Emmanuel-Paulin ), *idem.*
57. Girouard , *de l'Hôtel-Dieu.*
58. Giraudet , *idem.*
59. Gombault , *idem.*
60. Giraud , *des Enfants-Malades.*
61. Gardès , *de Saint-Antoine.*
62. Guilhery , *de la Charité.*
63. Goulard , *de l'hôpital Saint-Louis.*
64. Haguette , *de la Charité.*
65. Infroit , *de Saint-Antoine.*
66. Jubault , *de l'Hôtel-Dieu.*
67. Jacquemin , *idem.*
68. Jacob , *idem.*
69. Leclert , *idem.*
70. Levéville , *de Saint-Louis.*
71. Lemaître , *de la Charité.*
72. Labric , *idem.*
73. Lecou , *idem.*
74. Lapart , *de l'Hôtel-Dieu.*
75. Leroy , *idem.*
76. La Bonnardière , *de la Charité.*
77. Louyet , *idem.*
78. L'hermite , *de l'hôpital Saint-Louis.*
79. Lachaise , *de l'Hôtel-Dieu.*
80. Lampez , *de la Pitié.*
81. Lefebvre , *de la Charité.*
82. Lange , *de Saint-Louis.*
83. Mabile , *de l'hôpital Saint-Antoine.*
84. Mailly , *de Beaujon.*

85. Mélique , *de l'Hôtel-Dieu.*
86. Moreau , *idem.*
87. Martel , *idem.*
88. Monnier , *idem.*
89. Maindrault , *de la Charité.*
90. Macker , *de Saint-Louis.*
91. Mathieu , *idem.*
92. Ozenne , *de la Charité.*
93. Pichard , *de l'Hôtel-Dieu.*
94. Parizet , *de Saint-Antoine.*
95. Pillien , *de la Charité.*
96. Petit , *de l'Hôtel-Dieu.*
97. Rosé , *idem.*
98. Ratier , *de la Charité.*
99. Rault , *de l'Hôtel-Dieu.*
100. Robouam , *idem.*
101. Ravin , *idem.*
102. Robert , *idem.*
103. Revillout , *idem.*
104. Reberotte-Labesse , *de la Maison d'Accouchement.*
105. Soudan , *de l'hôpital Cochin.*
106. Sangnier , *de la Charité.*
107. Sonnet , *de Beaujon.*
108. Segalas , *de la Charité.*
109. Séraphin , *de l'Hôtel-Dieu.*
110. Senelle , *idem.*
111. Savin (Jean-François) , *de Necker.*
112. Texier , *de l'Hôtel-Dieu.*
113. Thibert , *de la Charité.*
114. Tilliombois , *de l'Hôtel-Dieu.*

115. Villemonneix, *de la Charité.*

116. Vimont, *de l'hôpital de la Pitié.*

117. Vavasseur, *idem.*

Sur les cent dix-sept candidats admis, onze n'ayant pas répondu à l'appel, le Concours a été déclaré ouvert entre les cent six candidats présents.

M. le président a ensuite demandé aux membres du Jury s'ils étaient parens de quelques-uns des concurrens au degré prévu par les réglemens; sur leur réponse négative, le Jury a été déclaré définitivement constitué, et M. le président a prononcé le discours suivant :

« Élèves qui vous présentez pour concourir aux places d'internes, vous venez d'entendre la lecture des articles qui fixent le mode du Concours qui va s'ouvrir.

» Vous y avez remarqué quelques modifications au mode usité jusqu'ici; l'expérience y a déterminé le Conseil général; elle lui avait montré quelques imperfections dans le mode ancien, il a voulu les faire disparaître; quelques lacunes, il a voulu les remplir. N'ayant et ne pouvant avoir d'autre volonté que celle de voir couronner le mérite réel, le Conseil a cherché à donner au jugement du Jury l'évidence même de la justice.

» Dans quelques-uns des Concours précédens, des candidats, sur lesquels n'avait pas porté le jugement du Jury, se sont permis d'accuser leurs juges de partialité; le Conseil a voulu ôter tout prétexte pour l'avenir à ces offensantes imputations. Ainsi, tout membre du Jury qui serait parent d'un candidat, doit se récuser; un remplaçant est nommé pour, dans ce cas, remplir ses fonctions. On a été jusqu'à dire que les questions à répondre avaient été communiquées à des élèves préférés par des membres du Jury, assurés de les faire adopter par leurs confrères. Cette imputation calomnieuse, sans aucun doute, ne pourra plus se renouveler. Une longue série de questions, préparées d'avance sous les yeux du Conseil, sera mise dans une urne, dont le sort seul fera sortir celles sur lesquelles les candidats auront à répondre. L'ensemble de ces questions renferme tout ce que doit savoir un élève qui prétend à parvenir à l'internat; celui-ci doit donc être toujours prêt à répondre à toutes.

» Le Conseil a été instruit que quelques élèves externes, se destinant à concourir pour l'internat, négligeaient ou abandonnaient pendant quelques mois le service assidu des Hôpitaux pour se livrer uniquement à l'étude de la théorie, et se présentaient ainsi au Concours avec des avantages

apparens d'érudition et de facilité dans l'expression, qui parfois faisaient porter sur eux le jugement du Jury au détriment d'autres élèves qui, plus assidus au service, s'énonçaient avec moins d'ordre et de facilité, quoique ayant des connaissances de pratique plus réelles.

» Assurément le Conseil ne peut qu'encourager dans les élèves l'amour du travail et l'étude assidue des saines théories ; mais la théorie seule n'est pas une instruction suffisante pour l'élève interne ; nous devons trouver encore en lui une connaissance, une habitude de la pratique, sans laquelle il n'aiderait que mal et incomplètement les soins des médecins et chirurgiens auxquels il serait attaché, sans laquelle il ne serait pas, pour l'assistance de nos malades, de toute l'utilité que nous avons droit d'attendre de lui.

» Le Conseil a donc ajouté aux épreuves jusqu'ici accoutumées de réponses verbales et écrites, celles de la pratique, des appareils, et encore a-t-il voulu que, dans la série des questions à répondre, il s'en trouvât de particulièrement applicables au service des Hôpitaux. Je n'entrerai pas dans plus de détails.

» Quelques précautions qu'ait prises le Conseil pour écarter de ce nouveau mode de Concours les imperfections reconnues dans le précédent,

il ne le considère encore que comme un essai. Toutes ses dispositions seront rigoureusement suivies dans le Concours qui va s'ouvrir ; les observations du Jury éclairé qui le dirige, l'expérience que nous allons acquérir, nous apprendront de quelles modifications il est encore susceptible pour qu'il devienne un règlement fixe et invariable. Vingt places d'élèves internes sont à remplir ; il sera nommé neuf externes supplémentaires, qui, dans le cas de vacance avant le prochain Concours, rempliraient les places vacantes. Ceux-ci seront placés par ordre de leur numéro, et cet ordre suivra l'opinion que leurs épreuves auront donnée d'eux au Jury.

» Le Concours va s'ouvrir :

« Je dois, avant son ouverture, prévenir les candidats que s'il était possible que quelques réponses fussent écrites avec une orthographe défectueuse, le nom de l'auteur de ces réponses serait de suite effacé de la liste des candidats, et averti de ne pas se présenter aux épreuves ultérieures. Messieurs composant le Jury voudront bien se conformer à cette disposition dont chacun d'eux sent la convenance, et qui n'a pas été insérée dans les articles parce que le Conseil n'a pas voulu constater qu'il crût possible qu'un candidat se présentant pour suivre la carrière dis-

tinguée de l'art de guérir, fût privé de ces connaissances élémentaires qu'il est honteux aujourd'hui de ne pas posséder, même en se destinant à des professions moins élevées.

» D'après cette dernière considération, le Concours va s'ouvrir par les réponses écrites. »

Conformément à l'annonce faite par M. le président, une série de quatre-vingt-trois questions, rédigées par les soins des membres du Jury, et présentant l'ensemble des connaissances exigées d'un élève interne, a été mise sur le bureau.

Ces questions étant toutes frappées de numéros, depuis un jusqu'à quatre-vingt-trois, il a été décidé qu'il serait mis dans une urne quatre-vingt-trois cartes portant ces différens numéros, et que les numéros sortis par le sort détermineraient le choix des questions.

Il a été en outre décidé : 1<sup>o</sup> que les compositions devraient être écrites sur papier uniforme, fourni par l'Administration des Hospices;

2<sup>o</sup>. Que les réponses remises par chaque candidat ne porteraient pas son nom; mais que ce nom serait inscrit sur l'une des feuilles de sa composition à ce destinée, et qui en serait séparée après avoir été cachetée;



3°. Qu'il serait donné trois heures aux élèves pour la rédaction de leurs compositions; qu'après cet espace de temps, elles seraient remises au secrétaire général, qui donnerait un numéro à chaque composition;

4°. Que le papier séparé contenant le nom de l'auteur de la composition, recevrait un numéro pareil; que ces papiers seraient cachetés et recueillis séparément par le secrétaire général.

En conséquence des dispositions ci-dessus arrêtées, un des candidats a tiré de l'urne où les questions étaient réunies, les numéros 31, 74 et 68, correspondans aux questions suivantes, savoir :

N°. 31. — *Décrire les plaies des artères, l'anévrisme, les accidens qui en sont la suite, leur traitement.*

N°. 74. — *Décrire les reins, leurs capsules, les urétères, la vessie, le mécanisme de l'excrétion de l'urine.*

N°. 68. — *Exposer les signes de la phthisie pulmonaire; énumérer ses espèces, exposer leur traitement.*

Ces questions ont été lues publiquement et données par écrit aux élèves, qui les ont traitées de suite en présence des membres du Jury.

Après trois heures d'intervalle, les compositions ont été recueillies et numérotées par le secrétaire général. Les papiers cachetés, contenant l'indication des noms, ont reçu un numéro pareil et ont été ensuite recueillis séparément.

*Séance du mercredi 20 novembre 1816.*

M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD a annoncé que, dans cette séance et dans les séances suivantes, les candidats seraient successivement appelés pour traiter verbalement des questions qui leur seraient proposées par la voie du sort;

Que le sort désignerait aussi les élèves qui auraient à répondre dans chacune des séances;

Qu'à cet effet les noms de tous les candidats seraient mis dans une urne, et que le nombre déterminé pour chaque séance en serait extrait publiquement;

Que le sort donnerait aussi un numéro qui désignerait la question à traiter dans cette même séance, et que cette question serait successivement proposée à tous les élèves appelés pour cette séance.

Conformément à ces dispositions, les noms de quinze élèves ont été de suite tirés au sort.

Le premier d'entre eux a extrait de l'urne le n<sup>o</sup>. 16, correspondant à la question suivante :

*Décrire le rectum et la fistule à l'anus, les cas qui indiquent et qui contre-indiquent cette opération.*

Cette question a été traitée successivement, par chacun des quinze candidats, pendant huit minutes.

*Séances des 21, 22, 23 et 25 novembre 1816.*

Les divers candidats appelés dans l'ordre déterminé par le sort, et d'après le mode ci-dessus détaillé, ont traité les questions qui leur ont été assignées ainsi qu'il suit, savoir :

*Séance du 21 novembre.*

QUESTION, n<sup>o</sup>. 70.

*Enumérer les parties constituantes de l'œil; expliquer le mécanisme de la vision; décrire l'ophtalmie.*

Le 22. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 66.

*Décrire la trachée-artère, les signes du croup, la trachéotomie.*

Le 23. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 71.

*Décrire l'intestin grêle, l'entérite ou l'inflammation des intestins; l'opération de la hernie inguinale étranglée.*

Le 25. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 15.

*Décrire le testicule , ses enveloppes ; le sarcocèle , son traitement externe et interne.*

*Séances des 28 et 29 novembre , 1 , 2 et 3 décembre 1816.*

MM. les membres du Jury , assemblés sous la présidence de M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD , ont lu publiquement toutes les compositions écrites avec l'indication des numéros seulement ; et ils ont tenu successivement les notes nécessaires pour préparer et porter leur jugement sur chacune des compositions ainsi désignées par les numéros.

*Séances des 11 , 12 et 13 décembre 1816.*

MM. les membres du Jury , s'étant réunis particulièrement sous la présidence de M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD , il a été fait par chacun d'eux un rapport motivé sur le mérite et les imperfections des différentes compositions écrites confiées à son examen spécial.

De nouvelles notes ont été prises par les membres du Jury sur chacun des numéros d'après ces rapports.

Ces notes ont été ensuite comparées avec celles précédemment faites par chacun des membres, lors de la lecture publique des mêmes compositions.

Les compositions ainsi discutées ont été ensuite divisées par classes dans l'ordre de leur mérite.

Le jugement du Jury sur toutes les compositions écrites se trouvant constaté par cette classification, sans que les auteurs des compositions fussent connus des membres qui le composent, un nouveau classement des élèves, a été fait en ce qui concerne les réponses verbales, d'après les notes prises par chacun des membres du Jury dans les différentes séances où ces réponses ont eu lieu.

Ce double jugement étant ainsi constaté, M. le président du Concours a ouvert les paquets cachetés contenant le nom des élèves.

Une discussion s'est alors engagée sur le mérite compensé des compositions écrites et des réponses verbales; une liste d'exclusion a été dressée pour les élèves jugés défavorablement d'après les deux épreuves; une liste préparatoire des plus forts élèves a été dressée pour parvenir au jugement définitif, et de suite les membres du Jury ont procédé par scrutin de liste simple à la désignation de vingt élèves, pour être nommés internes,

dans les différens Hôpitaux et Hospices; et de neuf élèves suppléans destinés à y être placés s'il y a lieu, et comme *internes provisoires*, jusqu'à un nouveau Concours.

Il a été dressé, desdites opérations du Jury, un procès-verbal qui a été signé par le président du Concours et le secrétaire, pour être présenté au Conseil général des Hospices dans sa prochaine séance.

---

# CONCOURS

## POUR LA NOMINATION

### DES ÉLÈVES EXTERNES.

---

LE lundi 9 décembre 1816, à midi, M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, pair de France, membre du Conseil général des Hospices civils, s'est rendu dans une des salles de l'Administration des Hospices, rue Neuve-Notre-Dame, n<sup>o</sup>. 2, où il a trouvé réunis M. Duchanoy, membre de la Commission administrative, chargé du service de santé; M. Maison, secrétaire général de l'Administration; M. Nysten, médecin des Enfants-Malades; M. Guersent, médecin à la Maison royale de Santé du faubourg Saint-Denis; M. Roux, chirurgien en second de l'hôpital de la Charité; M. Beauchêne, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine, et M. Guerbois, chirurgien-adjoint à la Maison royale de Santé, tous les cinq composant le Jury nommé pour l'examen des élèves externes;

Et M. Renauldin, médecin de l'hôpital Beaujon, membre suppléant du même Jury.

Tous nommés par arrêté du Conseil du 17 octobre 1816.

M. le président, accompagné des membres du Jury, s'est transporté dans la salle destinée au Concours, où se trouvaient les élèves admis à concourir et un nombreux auditoire.

Les membres du Jury ayant pris place au bureau, M. le président a ouvert la séance.

Le secrétaire général a donné lecture :

1°. D'un extrait de l'arrêté du 17 octobre dernier, portant nomination des membres du Jury chargé de l'examen des élèves externes;

2°. Des articles du titre VII du projet de règlement pour le service de santé, qui sont relatifs au Concours pour l'externat, et qui, suivant l'arrêté du Conseil ci-dessus daté, doivent servir de règle pour le Concours de la présente année;

3°. De l'arrêté du Conseil des Hospices, en date du 4 décembre, qui fixe au 9 décembre l'ouverture du Concours pour la nomination aux places d'élèves externes des Hospices et Hôpitaux civils, et qui désigne les candidats admis à concourir.

Immédiatement après cette lecture, le secrétaire général a procédé à l'appel nominal des élèves admis au Concours.



Cent soixante-trois élèves ayant répondu à cet appel, le Concours a été déclaré ouvert entre lesdits élèves.

M. le Président a demandé ensuite aux membres du Jury si quelqu'un d'entre eux était parent de l'un des concurrens au degré prévu par les Règlements; sur leurs réponses négatives, le Jury a été déclaré définitivement constitué.

Et il a été annoncé : 1°. que le Concours aurait pour objet la nomination à soixante-six places d'élèves externes, et la désignation de trente suppléans pour faire provisoirement et au besoin le service d'externes jusqu'au prochain Concours;

2°. Que la présente séance serait employée aux compositions par écrit;

3°. Que les formes adoptées pour le Concours des internes seraient suivies tant pour les compositions que pour les questions à traiter verbalement.

En conséquence, M. le président a mis sur le bureau une série de cinquante questions qui avaient été rédigées et numérotées à l'avance par les soins des membres du Jury.

Cinquante numéros ont été mis dans une urne; l'un des candidats, appelé par le sort, a extrait les nos. 10 et 36 qui se sont trouvés correspondre aux questions suivantes, savoir :

QUESTION , n<sup>o</sup>. 10.

*Décrire les deux os de la jambe dans leur rapport mutuel , indiquer les signes de leur fracture à leur partie moyenne et décrire le bandage qui convient à cette sorte de fracture.*

QUESTION , n<sup>o</sup>. 36.

*Exposer l'organisation de la peau ; indiquer les signes , les causes et la thérapeutique de l'érysipèle.*

Les élèves ont de suite, et sans désemparer, traité par écrit ces questions.

Après un espace de deux heures, chacun des candidats a remis, en présence des membres du Jury, sa composition au secrétaire-général, qui a apposé un numéro sur la composition, a placé ce même numéro sur le papier cacheté annexé à la composition et renfermant à l'intérieur le nom de son auteur, et a recueilli ces papiers séparément.

*Séance du 10 décembre 1816.*

M. le président, à l'ouverture de la séance, a annoncé: 1<sup>o</sup>. que les membres du Jury se sont réunis pour examiner toutes les compositions sous le rapport de l'orthographe seulement; que, par suite de cet examen, les compositions n<sup>o</sup>. 14 et

n<sup>o</sup>. 93 ayant été jugées entièrement défectueuses, le Jury a décidé que leurs auteurs ne seroient point appelés aux épreuves subséquentes ;

2<sup>o</sup>. Que le Jury a également prononcé l'exclusion du Concours de deux candidats qui ont été convaincus d'avoir copié dans des livres, pendant la séance d'hier 9, une partie de leur composition.

Cette séance étant destinée à commencer l'examen des élèves sur les questions verbales, les noms de tous les élèves ont été mis dans une urne, et M. le président en a tiré les noms de quinze élèves qui devoient être entendus dans cette même séance.

Le premier des candidats, désigné par le sort, a extrait d'une autre urne, renfermant les numéros des questions, la carte portant le n<sup>o</sup>. 8.

Ce numéro correspondant à la question suivante :

*Décrire la rotule ; indiquer les signes de sa fracture ; faire connoître l'appareil qu'il convient d'appliquer et le temps nécessaire pour assurer la consolidation complète des fragmens.*

Chacun des quinze candidats a été appelé successivement, et a traité verbalement et en public cette question pendant huit minutes.

*Séances des 12, 13, 14, 16, 17 et 19 décembre 1816.*

Les autres candidats ont été successivement appelés dans le même ordre, et examinés de la même manière sur les questions suivantes, données dans chaque séance par la voie du sort, savoir :

Le 12. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 17.

*Décrire la tunique vaginale ; indiquer les caractères particuliers de l'hydrocèle et ses moyens thérapeutiques.*

Le 13. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 39.

*Décrire la plèvre ; les signes où l'on peut reconnoître l'empyème.*

Le 14. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 77.

*Décrire l'artère brachiale, indiquer le lieu dans lequel on peut comprimer cette artère pour suspendre le cours du sang.*

Le 16. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 50.

*Qu'est-ce qu'un sinapisme ? Qu'est-ce qu'un cautère ? Qu'est-ce qu'un moxa ? Quels sont les différens modes d'application ?*

Le 17. — QUESTION, n<sup>o</sup>. 35.

*Quels sont les signes, les causes et les sièges*

*des abcès urineux? Quel est le traitement qui leur convient?*

Le 19. — QUESTION, n°. 28.

*Enumérer les organes digestifs ; décrire l'estomac.*

*Séances des 20, 21 et 22 décembre 1816.*

Les membres du Jury se sont rassemblés en séance particulière , en présence de M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD , pour procéder à l'examen des compositions écrites.

Ces compositions désignées seulement par leurs numéros ont été lues , et les membres du Jury ont fait successivement , pendant cette lecture , les notes nécessaires pour porter ensuite leur jugement.

Ces compositions ainsi discutées ont été ensuite divisées par classes sous le rapport de leur mérite, sans que les noms de leurs auteurs fussent connus du Jury.

Un classement des élèves a été fait ensuite d'après le degré de talent qu'ils ont montré dans leurs réponses verbales.

Ce double jugement provisoire ayant été porté, M. le président a ouvert les paquets contenant les noms des auteurs des réponses écrites en suivant l'ordre des classes.

Une nouvelle discussion s'est alors ouverte sur le mérite compensé des compositions écrites et des réponses verbales des différens élèves.

Une liste d'exclusion a été formée pour les élèves jugés défavorablement d'après la double épreuve, des listes préparatoires des plus forts élèves ont été dressées, et les membres du Jury, votant ensuite au scrutin de liste simple, ont désigné successivement les élèves qu'ils jugeoient mériter le titre d'élèves externes.

Un premier tour de scrutin a donné unanimité de suffrage à douze élèves; un second tour de scrutin a présenté les noms de vingt-neuf élèves à égal nombre de voix.

Enfin un troisième tour en a désigné vingt-cinq.

Les élèves de chacune de ces séries ayant été nommés à égal nombre de suffrages, il a été décidé qu'ils seroient inscrits au procès-verbal par ordre alphabétique dans chacune des séries.

Un quatrième et dernier tour de scrutin a nommé vingt-neuf suppléans, qui ont été inscrits au procès-verbal dans l'ordre d'après lequel ils devront être appelés au besoin aux fonctions d'*externes provisoires*, et ce jusqu'au prochain Concours seulement.

---

**NOMINATION**  
DES  
**ÉLÈVES EXTERNES ET INTERNES**  
ET  
**DISTRIBUTION DES PRIX.**

---

*Séance du 31 décembre 1816.*

Le mardi 31 décembre 1816, à midi, M. le duc DELA ROCHEFOUCAULD, membre du Conseil général des Hospices, s'est rendu dans la salle des Concours, rue Neuve-Notre-Dame, accompagné de M. Duchanoy, membre de la Commission administrative; de M. Maison, secrétaire-général; de MM. Marjolin, Kapeler, Fouquier, tous membres du Jury nommé, par arrêté du 7 août 1816, pour l'examen des registres d'observations tenus, dans les divers Hôpitaux, par les élèves pendant le cours de l'année 1815; de MM. Nysten, Guersent, membres du Jury des externes, et Renauldin, membre suppléant du même Jury.

Chacun des membres ci-dessus désignés ayant pris place au bureau, M. le Président ouvre la séance, et M. Guersent, membre du Jury des externes, prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

« A peine seize ans se sont écoulés depuis que l'Administration des Hôpitaux civils de Paris a adopté le Concours pour le renouvellement des élèves, et depuis cette époque cette sage mesure a produit les plus heureux effets. De nombreux concurrens se sont disputé chaque année l'honneur d'être admis au nombre des élus. Bientôt ces élèves, profitant de tous les moyens d'instruction qui leur sont offerts, se sont élevés au rang des médecins et des chirurgiens distingués, et plusieurs d'entre eux ont déjà été appelés par leur mérite aux premières places dans les Hôpitaux des principales villes de France, et même de la capitale. Ces élèves sont devenus des maîtres en moins de temps qu'il n'en fallait autrefois pour faire des médecins. Ces avantages remarquables de notre siècle, Messieurs, sont dus sans doute au perfectionnement des méthodes introduites



dans l'étude des sciences physiques en général et dans celle de la médecine en particulier au sein de l'École de Paris ; mais sur-tout aussi, Messieurs, à la facilité que l'Administration des Hôpitaux a procurée à tous les élèves pour acquérir des connaissances solides. C'est en effet dans les Hôpitaux seulement qu'on peut se former à la pratique de la médecine et de la chirurgie. C'est au milieu de ces nombreuses collections de maladies que l'observateur laborieux et attentif peut acquérir la sûreté du diagnostique et apprécier à leur juste valeur les différens moyens thérapeutiques. Cette école est la seule où l'on puisse se former au grand art des opérations, en profitant chaque jour des leçons des plus habiles chirurgiens. Mais je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous développer ces vérités ; vous en êtes tous pénétrés, et il est facile d'en juger à l'empressement avec lequel vous vous êtes disputé l'honneur d'être admis au nombre des élèves des Hôpitaux. Nous avons applaudi bien sincèrement à votre noble ardeur, et nous avons vu avec une grande satisfaction que les Concours, cette année, ont été encore plus nombreux que les années précédentes.

» De son côté l'Administration, fidèle au plan de perfectionnement qu'elle s'est proposé d'étendre à tout ce qui est relatif au service de santé

des Hôpitaux , a adopté cette année de nouvelles mesures pour le Concours des externes et des internes. Les plus grandes précautions ont été prises pour écarter les pernicious effets de la prévention ou de la faveur, et assurer, autant qu'il est possible, tous les succès au mérite. Une des plus remarquables est celle sur-tout qui astreint les examinateurs à prononcer sur les compositions par écrit, sans avoir aucune connaissance des noms des concurrens. Si l'impartialité des membres du Jury vous était moins connue, il suffirait, pour vous convaincre de la scrupuleuse attention avec laquelle cette condition a été remplie et tous les autres articles du Règlement observés, de vous rappeler, Messieurs, que les séances particulières du Jury ont été constamment présidées par un des membres du Conseil général qui allie à un grand nom un ardent amour du bien public, et qui, depuis long-temps déjà, est inscrit à plusieurs titres au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Il a été secondé, dans ces soins assidus, par un de ces vénérables administrateurs qui ont contribué depuis plusieurs années à améliorer toutes les parties du service de santé des Hôpitaux, et à procurer de nouveaux moyens d'instruction à tous les élèves qu'il chérit comme ses enfans.

» Malgré ce Concours des mesures les plus sages

et des meilleures intentions pour assurer l'avantage aux plus dignes d'entre vous , Messieurs , on ne peut se dissimuler qu'il n'est pas toujours possible de juger parfaitement du mérite relatif d'un grand nombre de concurrens dans deux épreuves seulement. Il peut arriver d'ailleurs que le sort , dans la distribution des questions , n'ait pas été aussi juste que nous avons le désir de l'être nous-mêmes. Quoique nous ayons cherché à établir entre elles une certaine égalité, et que nous ayons presque toujours associé aux plus petites propositions d'anatomie quelques questions de pathologie chirurgicale , cependant nous sommes loin d'avoir pu remédier entièrement à cette inégalité des questions , et contre-balancer l'injustice du sort. Nous sommes même convaincus que c'est à cet inconvénient autant qu'à la timidité bien excusable pour ceux d'entre vous qui n'avaient pas encore paru en public , que nous devons attribuer la grande disproportion que nous avons remarquée entre les différentes réponses de vive voix et celles qui ont été faites par écrit. Celles-ci ont été en général beaucoup meilleures, et nous avons été le plus souvent , mes collègues et moi , dans l'embarras du choix ; c'est une justice que nous nous plaisons à rendre non-seulement à ceux que l'Administration a choisis d'après

le rapport que nous lui avons présenté , mais même à ceux dont les réponses beaucoup plus faibles n'ont pas pu prétendre à l'honneur d'être désignées. Un très-petit nombre seulement a dû être mis de côté, parce que les réponses étaient tellement incomplètes qu'il a été impossible de les placer en parallèle avec les autres. La grande supériorité du Concours par écrit parmi les externes a forcé à rectifier les inconvéniens qui dépendaient de la disproportion des questions dans les Concours de vive voix. Ces inconvéniens presque inévitables disparaîtront, au reste, du moment où toutes les questions seront publiées en masse et connues d'avance de tous les élèves, comme on se propose de le faire par la suite. En attendant le complément de ce Règlement provisoire que le temps n'a pas permis de mettre en entier à exécution cette année, vous applaudirez néanmoins, Messieurs, avec reconnaissance, aux efforts éclairés de l'Administration pour perfectionner le mode de Concours, et vous faire jouir dès à présent de ce nouveau bienfait. Vous apprécierez comme vous le devez tout ce qu'elle ne cesse de faire pour exciter votre noble émulation et encourager vos succès.

» Mais ce n'est pas seulement, Messieurs, par les liens de la reconnaissance que vous êtes dé-

sormais attachés à l'Administration générale des Hôpitaux de Paris, vous contractez en outre un engagement et des devoirs dont je dois vous faire connaître l'étendue. C'est à vous sur-tout que je m'adresse, jeunes élèves, qui avez mérité pour la première fois le suffrage d'une Administration composée des hommes les plus recommandables de la France. Le service auquel vous êtes destinés exige la plus grande exactitude, le zèle le plus assidu et un entier dévouement. Toute autre considération, même celle de votre propre instruction, doit l'emporter maintenant sur la sainteté de vos devoirs. Quoique vos fonctions soient en apparence moins importantes que celles des élèves internes, elles ne sont pas moins nécessaires pour le salut des malades. Du soin des pansemens ou des petites opérations qui vous sont confiées, dépend souvent la vie d'une mère de famille, ou celle d'un père qui est le seul soutien de ses enfans. Pourriez-vous considérer avec indifférence de pareilles fonctions, ou négliger des devoirs aussi sacrés? Non, Messieurs, nous en sommes convaincus, il n'est aucun de vous qui puisse être insensible aux douleurs des malheureux qui viennent chercher les secours de la médecine au sein des Hôpitaux. C'est là sur-tout que l'humanité réclame tous ses droits, et ce n'est pas en vain

qu'elle fera entendre sa voix. Vous seconderez de tout votre pouvoir les efforts continuels de vos chefs pour arracher quelques victimes au trépas, et vous gémirez avec eux des maux qu'ils n'auront pu guérir. Heureux d'être utiles, vous applaudirez à leur succès en pensant que vos soins ont pu y contribuer pour quelque chose. Une touchante sensibilité, une bonté compatissante n'exclut pas, Messieurs, le noble courage nécessaire pour aider vos chefs dans les opérations graves et difficiles, ou pour appliquer des moyens violens dans les circonstances qui l'exigent. Sachez allier cette aménité qui console, cette douce persuasion qui porte l'espérance au cœur des malheureux, et cette fermeté douce qui commande à l'être pusillanime et malade qui flotte entre la crainte de la mort et celle de la douleur.

» Dans vos relations avec les malades, bornez-vous à les interroger sur ce qu'ils éprouvent et sur tout ce qui peut être utile pour leur maladie. Répondez avec bonté à leurs questions, mais écarterez toutes les demandes sollicitées par des inquiétudes feintes ou vraies. Si elles sont fondées, gardez-vous de les en instruire; ce n'est pas à vous que ce soin est confié. Trop souvent des conversations indiscrettes ont eu de funestes influences sur des hommes affaiblis par le malheur

et la maladie. Accoutumez-vous, dès vos premiers pas dans la carrière , à cette sage discrétion qui est une des qualités nécessaires au médecin. Évitez même ces conversations familières avec les malades, dans lesquelles vous pourriez vous compromettre ; et si vous voulez qu'ils vous respectent, sachez vous mettre à votre place et vous respecter vous-mêmes. Point de ces petites préférences qui sont au-dessous de la dignité de notre profession ; le seul malade qui doit être préféré, est celui qui a le plus besoin de vos soins, quels que soient son rang et son état. La maladie rapproche toutes les distances et les degrés de la société ; vous vous devez indistinctement au soulagement de tous ceux qui souffrent.

» Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous rappeler les égards que vous devez à vos chefs. Ils sont trop justes pour exiger au-delà de ce que vous devez faire ; mais quelle que soit leur conduite envers vous , vous ne vous écarterez jamais du respect qui leur est dû. L'avantage du service, votre propre instruction, le bien des malades, tout vous doit faire une loi de mériter leur estime et leur amitié. Cette intimité entre les différentes personnes chargées du service de santé tourne au profit des malades, ajoute à la considération dont nous avons besoin, et adoucit les peines et les dé-

sagrémens de notre profession. Le défaut d'harmonie entre les chefs et les élèves, les petits débats de l'amour-propre tournent au contraire au détriment des malades et de la science. Gardez-vous donc, Messieurs, de vous livrer à cette dangereuse présomption à laquelle nous nous laissons facilement entraîner dans la jeunesse ; n'imitiez pas ces demi-savans qui jugent et prononcent dans les cas les plus obscurs et les plus embarrassans, s'érigent en critiques de leurs maîtres et censurent les méthodes et les procédés des vieux praticiens qui ont blanchi dans la carrière. Le véritable savoir est plus modeste ; il sait combien la médecine présente de difficultés dans la pratique. Un élève instruit, loin de tirer vanité d'avoir reconnu quelques fautes qui ont pu échapper à ses maîtres, n'en doit être que plus réservé et plus timide en pensant que, n'ayant ni leur instruction ni leur expérience, il pourrait commettre beaucoup plus d'erreurs qu'eux s'il était placé dans les mêmes circonstances. Sachez donc, Messieurs, tout en profitant des fautes des autres, respecter le savoir lorsqu'il est uni à une longue expérience. La médecine n'est qu'une science de faits et d'observations. Celui qui l'exerce depuis long - temps a nécessairement sur ceux qui le suivent un certain avantage que ses de-



vanciers ont eu également sur lui. Les théories vieillissent, et celles de nos jours auront à leur tour le même sort ; mais l'expérience éclairée par un bon jugement ne vieillit pas, elle est de tous les siècles.

» Sous d'autres rapports, Messieurs, vous aurez sans doute le même respect pour les membres de l'Administration chargés de la surveillance des Hôpitaux auxquels vous serez attachés. L'agent principal de chaque Hospice représente l'Administration elle-même dans tous les rapports que vous devez avoir avec lui. Vous connaissez aussi, Messieurs, tous les égards qui sont dus à ces dames charitables qui, par religion, consacrent leur vie entière au soulagement des malades ; leur sexe, leurs vertus, leurs nobles fonctions, tout doit vous les rendre recommandables.

» Il me reste à vous parler, Messieurs, d'un devoir qui n'est pas moins important que les autres. En entrant dans la carrière des Hôpitaux, vous contractez l'engagement de concourir de tous vos efforts au perfectionnement de la science, en recueillant avec soin toutes les observations et secondant les internes dans ce travail qui leur est plus particulièrement confié. C'est, il faut le dire, Messieurs, un de vos devoirs le plus généralement négligé. Les observations sont en

général tracées avec peu d'exactitude. Il est cependant, Messieurs, de la plus grande importance que vous vous accoutumiez à observer et à décrire avec méthode et avec la plus scrupuleuse fidélité. Cette attention est nécessaire pour votre propre instruction, lors même que vos observations ne sont destinées que pour vous : et si elles méritent d'être publiées, elles ne vous appartiennent plus, elles appartiennent au domaine de la science. Les exposer d'une manière inexacte, c'est alors non-seulement mentir à vous-mêmes, mais encore c'est mentir impunément à toute la postérité.

• Il ne suffit pas, Messieurs, de recueillir avec une grande fidélité les symptômes qui se présentent pendant la vie; il est nécessaire encore de tracer un tableau exact de toutes les altérations que les maladies présentent à leur suite, et qu'il nous est permis d'observer après la mort. Livrez-vous avec ardeur, mais avec toute la décence convenable, à ces recherches pénibles mais utiles; c'est le seul moyen de reculer les bornes de la médecine. L'intérêt de votre propre instruction suffirait pour vous y porter; mais l'Administration qui en connaît toute l'importance vous y invite de la manière la plus pressante. Des récompenses, des distinctions honorables sont don-

nées tous les ans à ceux qui recueillent le plus grand nombre de bonnes observations, et suivant l'heureuse intention de l'illustre président de cette assemblée, la plupart de ces observations seront publiées chaque année avec les noms de ceux qui ont concouru à les recueillir.

» Tout semble donc, Messieurs, concourir pour votre avantage et vos succès. Sachez en profiter en suivant les excellens exemples que vous avez sous les yeux. Au milieu de tous ceux que je pourrais citer, je me contenterai, en finissant, Messieurs, de vous désigner comme un modèle que vous devez suivre, dans l'art d'observer, un de nos confrères que nous avons eu le malheur de perdre cette année, *M. Bayle*. Il a été trop tôt enlevé à la science ; mais il nous a laissé d'excellens écrits sur l'anatomie pathologique, dans lesquels, quoi qu'en disent l'envie et la critique, on trouve la véritable route à suivre dans les recherches de ce genre. Il s'est uniquement attaché à présenter les faits de la manière la plus complète, en écartant ces prétendues explications physiologiques, qui ne sont le plus souvent qu'un enchaînement d'hypothèses avec lesquelles on embrouille la vérité au lieu de la faire connaître. Bien différent de certain frondeur qui, avec un ton d'arrogance, prétend juger tous ses

contemporains et les asservir à son système, il ne s'est occupé ni des opinions des individus ni de leurs théories; il s'est contenté de rapporter avec fidélité ce qu'il avait observé, de rapprocher avec discernement les faits qui avaient entre eux le plus d'analogie. C'est en suivant un tel modèle, Messieurs, que vous ferez faire de véritables progrès à l'anatomie pathologique, et que vous éleverez la médecine au rang qu'elle doit occuper parmi les sciences physiques. »

Le discours de M. Guersent étant terminé, le secrétaire général a donné lecture par extrait de l'arrêté du Conseil, en date du 27 décembre, portant nomination des élèves externes.

Sont nommés élèves externes dans les Hôpitaux et Hospices :

MESSIEURS,

Augereau (Pierre).  
 Bardoulat (Henry).  
 Dufour (Louis-François-Michel).  
 Gauthier (Aristide-Rome).  
 Gerdy (Pierre-Nicolas).  
 Lacroix (Jean-Baptiste).  
 Lebatteux (Jules-Julien-Antoine).  
 Lebidois (Joseph-Isidore).  
 Leblond (Gédéon).  
 Lefrançois (Emile-Orphée).  
 Legère (Charles-Victor).  
 Thibaud (Aimé-Julien). ]

Désignés par les membres du Jury, au premier tour de scrutin, à égalité de suffrages et à mérite égal.

MESSIEURS

- Baume (Jean-Joseph).
- Beaufort (Louis-Elie).
- Belot (Charles).
- Bourdon (Jean-Baptiste-Isidore).
- Clusel (Baptiste).
- Collin (Victor).
- Dessaignes (Octave).
- Garos (Charles-Michel-Angustin).
- Ginouès (François-Victor-Hyacinthe).
- Goupil (Auguste).
- Guibert (François-Théodore).
- Guitard (Pierre-Barthélemy).
- Lartel (Pons-Joseph-Ferdinand).
- Leduc (Paul).
- Lefevre (Emilien-François).
- Leroy (Camille).
- Leudet (Emile).
- Lorne (Edme-Louis-Victor).
- Manigot (Jean-Hilaire).
- Margue (Jean-Jacques).
- Mazet (André).
- Monne (Nicolas-Benjamin).
- Paulin (Armand-Léon).
- Piedagnel (Honoré).
- Rebours (Louis-Auguste).
- Scellier (Auguste-Antoine).
- Tuillier (Joseph-Augustin).
- Vallée (Platon).
- Vaudin (Henri-Auguste).

Désignés au  
deuxième  
tour de scru-  
tin, à égalité  
de suffrage,  
et à mérite  
égal.

## MESSIEURS

Armand (Pierre).  
 Beau (Meinrade-Guillaume-Alphonse).  
 Besançon (Jean-Louis).  
 Bouchet (Pierre-François).  
 Bonnet (Pierre-Florent).  
 Davau (Eugène).  
 Delaye (Etienne).  
 Delord (Pierre-Antoine-Joseph).  
 Dubois (Alexandre).  
 Lapp (Etienne-Eléonore).  
 Lombard-Marlot (Vivant-Pierre).  
 Marsaux (Louis Gilles).  
 Pellieux (Jacques-Nicolas).  
 Reydellet (Julien-Elisée).  
 Robinet (Jacques).  
 Romieux (Edme-Louis-Dominique).  
 Rousseau (Jean-Baptiste).  
 Roy (Jean-Marie-Frédéric).  
 Salonne (Nicolas-Antoine).  
 Sanson (Alphonse).  
 Tourret (André-Claude-Paul).  
 Trouvin-Demarais (Antoine).  
 Vacquier (Pierre).  
 Vasseur (Louis).

Désignés au  
 troisième  
 tour de scruti-  
 n, à égalité  
 de suffrages  
 et à mérite  
 égal.

2°. Les élèves ci-après désignés sont nommés suppléans pour être appelés, dans l'ordre de leur désignation, à remplir les fonctions d'externes provisoires jusqu'au Concours de l'année prochaine :

## MESSIEURS,

- Duret (Armand).  
 Morin (Edme-Auguste).  
 Dossereaux (Hyacinthe).  
 François (Marie).  
 Mousseaux (Pierre-Joseph).  
 Lecointre (Jules-François).  
 Gourlé (François-Joseph).  
 Girardot (Jean-Baptiste-Victor).  
 Greslou (Louis-Rodolphe).  
 Jusseraud (Jean-François).  
 Lozès (Léandre-Henri-Lambert).  
 Bonnet (Émile-François).  
 Pector (Antoine-Vincent).  
 Allier (François).  
 Gobert (Anne-Jean-Baptiste-Auguste).  
 Dalbant (Eloi).  
 Meilhac (Jean-Gerand).  
 Delvalat (Jean).  
 Prat (Auguste-Isidore).  
 Petibeu (Raymond-Prudent).  
 Marx (Mardochée).  
 Mirault (Germanicus).  
 Plane (Jean).  
 Maugin (Auguste-Ernest).  
 Monnière (Nicolas).  
 Barbier (François-Amédée).  
 Jabin (Antoine).  
 Rostan (Jean-Baptiste-Bernard).  
 Royer (François-Emmanuel).

Les nominations des élèves internes faites par le Conseil, en conséquence du dernier Concours, devant ensuite être rendues publiques, M. le président a dit :

MESSIEURS,

« Je m'étonne beaucoup de ne voir ici aucun des membres du Jury des internes ; ils doivent être affligés eux-mêmes de ne pas se trouver présents à la proclamation du résultat d'un Concours long et pénible auquel ils ont donné une assiduité, une attention sans relâche et bien digne d'éloges. Sans doute de plus importants devoirs les ont privés de se trouver ici dans cette solennelle circonstance où on va proclamer les résultats de leurs jugemens rendus par scrutin. »

Le secrétaire général donne ensuite lecture de l'arrêté du Conseil, en date du 18 décembre 1816, portant nomination des élèves internes, et conçu en ces termes :

Le Conseil général,

Vu le procès-verbal dressé, en date du 13 de ce mois, par le président du Concours et le secrétaire général, des désignations faites par les membres du Jury chargé de l'examen des élèves



qui ont concouru pour lesdites places d'élèves internes ;

ARRÊTE :

1°. Sont nommés aux places vacantes d'élèves internes en médecine et en chirurgie, dans l'ordre de la désignation faite par le Jury, d'après le mérite des élèves et les succès qu'ils ont obtenus dans les Concours, savoir :

MESSIEURS,

|                                     |                                                                                                          |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bourgery (Marie-Jean-Henri).        | } Désignés au premier tour de scrutin, par les membres du Jury, à égalité de suffrages et à mérite égal. |
| Caillard (Abraham-Jacques).         |                                                                                                          |
| Devergie (Guillaume-Alphonse),      |                                                                                                          |
| Dubreuil (Hector-Etienne).          |                                                                                                          |
| Duclos (Honoré-François).           |                                                                                                          |
| Robouam (André).                    | } Désignés au deuxième tour de scrutin, à égalité de suffrages et à mérite égal.                         |
| Baudry-de-Balzac (Marc-Jean-Henri). |                                                                                                          |
| Béclard (Philippe).                 |                                                                                                          |
| Gombault (Pierre).                  |                                                                                                          |
| Jubault (Jean-Nicolas-Laurent).     |                                                                                                          |
| Bellanger (Nicolas).                | } Désignés au troisième tour de scrutin, à égalité de suffrages et à mérite égal.                        |
| Dugès (Antoine-Louis).              |                                                                                                          |
| Lapart (Achille-Prosper).           |                                                                                                          |
| Leclert (François-Denis-Joseph).    |                                                                                                          |
| Leroi (Jean-Toussaint).             |                                                                                                          |
| Maindrault (Jean).                  |                                                                                                          |
| Mélique (Pierre-Michel).            |                                                                                                          |
| Moreau (Marc-François).             |                                                                                                          |
| Robert (Constant).                  |                                                                                                          |
| Thibert (Pierre-Augustin).          |                                                                                                          |

2<sup>o</sup>. Les élèves ci-après désignés sont nommés suppléans pour être appelés, dans l'ordre de leur désignation, à remplir les fonctions d'internes provisoires jusqu'au Concours de l'année prochaine, savoir :

MESSIEURS,

1. Amussat (Jean).
2. Devienne (Louis-Emile-Aimé).
3. Baudeloque (Auguste).
4. Accassat (Henri-Louis-Victor).
5. Jacquemin (Etienne-Joseph).
6. Dubois (Bénigne-Augustin).
7. Lhermite (Jean-Pierre).
8. Lecou (Claude-Antoine).
9. Dolbeau (Toussaint).

Cette lecture étant terminée, M. Marjolin, au nom de la Commission nommée pour l'examen des registres d'observations et des travaux des élèves internes des Hôpitaux pendant l'année 1815, a fait le rapport suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

« On ne peut se refuser à admettre que les directions différentes, que l'on peut suivre dans les études médicales, doivent influer sur la durée de ces études, sur le degré de certitude et d'u-

tilité de la médecine et sur les progrès de cette science.

» Tant que les études médicales furent bornées à la simple observation des maladies et des effets des médicamens, elles dûrent être longues quoique incomplètes pour chaque praticien, et exiger de sa part autant de persévérance que de sagacité.

» Lorsqu'on eut réuni en un corps de doctrine tous les faits antérieurement observés, et qu'en continuant à se livrer à l'observation on s'astreignit à ne déduire la théorie que des faits observés avec exactitude et rapprochés avec discernement, la médecine dut occuper un des premiers rangs parmi les sciences les plus certaines; elle dut acquérir chaque jour un nouveau degré de certitude, devenir plus utile dans ses applications et faire de nouveaux progrès.

» Cette science serait peut-être actuellement parvenue au degré de perfection qu'elle est susceptible d'atteindre, toutes les maladies seraient probablement parfaitement connues, toutes les meilleures méthodes thérapeutiques seraient découvertes et consacrées par l'expérience, si l'on eût continué de suivre la même direction dans les études médicales. Malheureusement on ne tarda pas à quitter la voie sûre, mais lente et

pénible de l'observation , pour se jeter dans le vague des hypothèses ; on appela au secours de la médecine ces sciences accessoires encore imparfaites ; on négligea les études cliniques ; l'étude de l'anatomie fut abandonnée , et la médecine ainsi que la chirurgie , au lieu d'acquérir un nouveau degré de perfection , firent un pas rétrograde.

» Quelle reconnaissance ne devons-nous pas conserver pour ces hommes qui , supérieurs à l'esprit de leur siècle , savent secouer le joug de la routine , surmonter les préjugés et ramener les études médicales à une meilleure direction !

» Les médecins et les chirurgiens français ont puissamment contribué à cet heureux changement. Long-temps avant que des cliniques régulières eussent été instituées , les Hôpitaux de Paris étaient considérés en Europe comme une des meilleures Écoles de médecine et de chirurgie pratiques ; l'anatomie y était démontrée avec beaucoup de soin. Les élèves étrangers venaient se perfectionner dans ces Hôpitaux , les élèves nationaux y affluaient ; les uns et les autres retournaient au bout de quelques années dans leurs foyers , riches des observations nombreuses qu'ils avaient recueillies et de l'instruction théorique qu'ils avaient puisée dans leurs

conférences avec des praticiens qui , comme ceux sous lesquels j'ai eu l'avantage d'étudier, étaient recommandables par leur profond savoir , par leur vive sollicitude pour leurs malades , par la bienveillance de leurs communications avec leurs élèves.

» Aujourd'hui on compte presque autant de Cliniques qu'il existe d'Hôpitaux dans Paris ; toutes les maladies aiguës ou chroniques peuvent y être observées avec facilité ; toutes deviennent pour les médecins et les chirurgiens de ces Hôpitaux l'objet des recherches les plus importantes et les plus assidues , des leçons les plus utiles. C'est en suivant ces secours pratiques que l'on peut bien apprécier, avec Morgagni, quel avantage donnent aux modernes sur les anciens la fréquentation des Hôpitaux , pour étudier les maladies rares comme celles qui sont fréquentes, et pour parvenir promptement et sûrement à la connaissance des causes , des signes et du siège des unes et des autres.

» Pour acquérir cette instruction si nécessaire, vous devez tous , Messieurs les élèves , suivre assidûment ces Hôpitaux, et y recueillir l'histoire des maladies dont vous aurez suivi la marche. Baglivi , après six mois d'assiduité à suivre cette méthode , s'étonnait des progrès qu'il avait faits

dans la connaissance des maladies. Et vous en particulier , Messieurs les internes , un autre motif doit encore vous y déterminer : l'Administration des Hôpitaux vous en fait un devoir. Elle a droit d'espérer que le recueil de vos observations fournira des matériaux importans pour les progrès de la médecine et de la chirurgie , et elle attache tant d'importance à la perfection de ce travail, qu'elle en a fait le sujet d'un Concours annuel parmi vous.

» Aussi grande dans ses vues que généreuse dans ses institutions , cette sage Administration accorde de nobles récompenses à ceux d'entre vous qui ont le mieux rempli son attente et qui , par leur exactitude à remplir tous les devoirs que leur impose la place qu'ils occupent , comme par la perfection et l'étendue du travail sur lequel se fondent leurs droits aux prix qui vont être distribués , méritent d'être indiqués comme modèles à leurs émules , et désignés d'avance à la confiance publique. »

#### *Déclaration des membres du Jury.*

Les membres du Jury , chargés d'examiner les cahiers , les recueils d'observations et les tableaux synoptiques rédigés par Messieurs les élèves internes , se sont occupés de ce travail

avec une attention scrupuleuse. Ils ont eu à prononcer entre vingt-un concurrens, nombre assez peu considérable si on le compare à celui des élèves internes, soit en médecine soit en chirurgie, chargés de tenir des cahiers d'inscriptions et d'observations dans les divers Hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu ne compte que trois concurrens : MM. Buisson et Patissier, élèves en médecine ; M. Tixier, élève en chirurgie.

La Charité en a fourni quatre : MM. Bouteilloux et Cloquet, élèves en médecine ; MM. Carrier et Masson, élèves en chirurgie.

A l'hôpital des Enfans on en compte cinq : MM. Guilloteau, Isnard, Legouais, élèves en médecine ; MM. Pichery et Prus, élèves en chirurgie.

A l'hôpital Saint - Antoine, trois : MM. Latour et Lacombe, élèves en médecine ; M. Barbarin, élève en chirurgie.

A Beaujon, deux : M. Detouche, élève en médecine ; M. Guyard, élève en chirurgie.

MM. Cabart, de l'hôpital Cochin ; Manoury, de l'hôpital Necker ; Roche, de l'hôpital des Vénéériens, et Pichery, de l'hospice de Bicêtre, se sont aussi présentés au Concours.

Aucun des élèves de l'hôpital Saint-Louis, de l'hôpital de la Pitié, de l'hospice de la Salpê-

rière, de la maison de Santé du faubourg Saint-Martin, de la maison de Santé des Vénériens, ne se trouve parmi les concurrens.

Les membres du Jury ont particulièrement distingué le travail de M. Legouais, élève interne en médecine à l'hôpital des Enfans, et celui de M. Tixier, élève interne en chirurgie à l'Hôtel-Dieu.

Six cent quatre-vingt-quatorze malades sont enregistrés sur le cahier de M. Legouais, et lui ont fourni le sujet de six cent quatre-vingt-treize observations succinctes consignées dans la colonne d'observations. Ces observations très-complètes sont rédigées avec beaucoup de concision et de pureté. Toutes les recherches faites sur les cadavres des malades qui ont succombé sont soigneusement consignées dans ce registre. M. Legouais y a joint vingt-huit observations plus détaillées sur des maladies graves; elles sont aussi rédigées très-soigneusement, et on les lit avec le plus grand intérêt. Enfin cet élève a achevé de remplir toutes les conditions imposées aux concurrens en présentant cinq tableaux synoptiques, un pour chaque trimestre, et le cinquième servant de résumé général. Ces tableaux sont remarquables par leur simplicité et leur clarté.

M. Tixier, attaché à deux salles beaucoup



plus considérables et dans lesquelles les malades se succédaient plus rapidement , s'est trouvé chargé d'un travail très-vaste et très-important.

Tous les malades sont exactement inscrits sur son volumineux cahier ; la colonne d'observations est entièrement remplie par des notes succinctes sur les affections de chacun d'eux. Les observations détachées , présentées par M. Tixier , sont nombreuses , pour la plupart intéressantes ; mais elles ne sont pas toutes rédigées avec un égal soin. Dix-neuf tableaux synoptiques complètent ce grand travail. Ces tableaux , qu'il est plus difficile de rédiger pour les maladies chirurgicales que pour les affections qui sont du ressort de la pathologie interne , seraient plus utiles et plus commodes à consulter s'ils étaient moins compliqués , et s'ils n'offraient une répétition presque complète des notes consignées dans le cahier d'observations.

Les membres du Jury pensent que MM. Legouais et Tixier ont rempli l'un et l'autre toutes les conditions imposées aux concurrens qui doivent obtenir le grand prix proposé par l'Administration des Hôpitaux , et qu'ils les ont remplies de manière qu'il est à peu près impossible d'assigner un rang de prééminence entre ces deux concurrens. Les membres du Jury re-

grettent beaucoup que l'Administration n'accorde annuellement qu'un seul grand prix, et proposent de le partager entre ces deux élèves distingués qui en paraissent également dignes.

On trouve une grande différence entre le travail de MM. Legouais et Tixier, et celui des autres concurrens. Parmi ces derniers on distingue cependant MM. Bouteilloux, Bayle, Masson, Carrier, Barbarin, Latour.

Le registre de M. Bouteilloux laisse peu à désirer pendant les sept premiers mois de l'année; pour les cinq autres mois, on trouve beaucoup de lacunes dans la colonne d'observations. On n'a joint à ce cahier, ni observations détaillées, ni tableaux synoptiques.

Le registre de M. Bayle a été tenu aussi avec assez de soin. Les notes de la colonne d'observations sont trop succinctes. M. Bayle n'a pas présenté d'observations détaillées, ni de tableaux synoptiques.

Le cahier de M. Masson contient plusieurs observations importantes.

On en retrouve aussi quelques-unes dans celui de M. Carrier; mais le jour de la sortie des malades, de leur décès, la durée de leur maladie, y sont rarement indiqués.

Le registre de M. Barbarin a été rédigé d'une

manière satisfaisante pendant une partie de l'année. Les dix observations qu'il y a jointes sont intéressantes; elles seraient plus convenablement rédigées si M. Barbarin s'était borné à rapporter les faits sans y ajouter de raisonnemens.

M. Latour a aussi tenu soigneusement son cahier pendant quelques mois; ses observations sont bien rédigées, mais elles devraient être en bien plus grand nombre. Un tableau synoptique, joint à son travail, nous a paru clair et méthodique.

Ces six concurrens n'ont pas rempli toutes les conditions exigibles pour obtenir un prix. Cependant les membres du Jury les proposent à l'Administration comme dignes de recevoir d'elle un témoignage d'encouragement.

Enfin MM. Pichery et Guyard leur ont aussi paru mériter une mention honorable, pour les notes nombreuses consignées dans la colonne d'observations de leurs registres.

Après cette lecture, M. le président, adressant la parole aux élèves nouvellement nommés par le Conseil, a dit :

Élèves externes.

« Élèves nommés externes, le Jury vient de vous ouvrir la porte de nos Hôpitaux; c'est à vous désormais qu'appartient votre avancement;

il dépendra de votre application, de votre exactitude, de votre conduite. Le Concours pour les places d'internes, auxquelles vous devez aspirer, exige des connaissances étendues et une pratique déjà éprouvée. Vous n'ignorez pas que, même pour être admis à ce Concours, une constante assiduité à suivre les praticiens auxquels vous serez attachés, une entière soumission à vos maîtres, sont des conditions essentielles. La négligence de vos devoirs, le relâchement dans vos fonctions, l'insubordination, l'irrégularité dans votre conduite, vous en excluraient sans retour. Le Conseil général, en forçant à l'exactitude et au travail, en rappelant à la moralité ceux des élèves externes disposés à s'en affranchir, se montre le véritable ami de la jeunesse; il vous donne le témoignage le plus assuré de l'intérêt qu'il vous porte. Vous reconnaîtrez plus tard que cette sévérité qu'il vous annonce est le plus important service qu'il puisse rendre à votre jeune âge.

» Ne vous endormez pas dans l'espoir de trouver quelque appui pour votre avancement dans ce qu'on appelle la protection. Toute préférence de protection, dans un Concours où les forces et les talens sont en concurrence, serait une injustice, et vous n'avez ni à en espérer ni à

en craindre du Conseil général et des Jurys. Encore une fois c'est de vous-mêmes et de vous seuls que dépendent vos succès ultérieurs. Travaillez pour les obtenir, ne trompez pas le vœu de vos familles et ne perdez jamais de vue les sacrifices qu'elles font pour vous établir dans une des plus honorables carrières de la vie. Les uns, parmi vous, ont des noms recommandables à soutenir; d'autres ont à remplir le pieux devoir de devenir les soutiens de leurs parens : ainsi, quels puissans motifs n'ont pas pour se livrer avec opiniâtreté au travail, ceux-là même qui seraient insensibles au noble aiguillon de la considération et de la gloire !

Élèves internes.

» Élèves que le Jury vient de porter à l'internat, c'est à vous à présent que je m'adresse. Jusqu'ici, dans les rangs de l'externat, quoique admis à partager les leçons, à suivre la pratique des maîtres les plus habiles, vous n'avez fait en quelque sorte qu'un essai de vos forces, vous n'avez pu qu'éprouver si vos dispositions, vos goûts, votre capacité, vous rendaient réellement propres à suivre la carrière vers laquelle vous dirigeaient ou vos premiers désirs, ou les intentions de vos familles. Aujourd'hui vos études, vos travaux, votre application, vos connaissances, votre conduite reconnus et couronnés, vous fixent

dans cette honorable carrière, en vous élevant au rang de l'internat. Désormais vous ne serez pas seulement les élèves les plus rapprochés de ces praticiens recommandables auxquels nous confions le soin de nos malades ; vous devenez encore leur aides , et des aides nécessaires.

» En vain le médecin jugerait-il le plus sûrement une maladie dans son principe ; en vain en pressentirait-il les crises ; en vain opposerait-il à son danger les prescriptions les plus appropriées en médicamens et en régime , si , dans l'intervalle de ses visites , le malade n'est pas observé avec soin , si les crises ne sont pas reconnues à l'instant qu'elles se manifestent , si les prescriptions ne sont pas scrupuleusement suivies pour le mode , pour les heures ; si quelquefois même elles ne sont pas judicieusement suspendues , par l'apparence d'une contre-indication ; si enfin le médecin revenant au lit du malade , n'est pas aussi exactement instruit des détails de la journée que s'il avait pu les observer lui-même , son habileté , sa prévoyance , demeurent alors sans effet , et la maladie empire ou se termine d'une manière funeste , tandis que plus exactement soignée , plus exactement observée , elle eût eu infailliblement une plus heureuse issue. Le chirurgien , doué à-la-fois de plus de science , de talens et de dextérité , peut-il répondre

de l'opération qu'il entreprend, si pendant son cours il n'est pas servi et assisté avec ponctualité et intelligence? Peut-il répondre des succès ultérieurs de cette opération, si toutes les précautions ne sont pas suivies pour tenir le malade dans la position la plus favorable à son état; si les accidens prévus ou qui peuvent inopinément survenir ne sont pas promptement réparés; si la moindre altération dans le cours ordinaire de la maladie n'est pas scrupuleusement observée; enfin si, dans les accidens qui présentent quelque danger, il n'est pas promptement appelé par l'interne?

» Ainsi, Messieurs, les succès du savoir et de l'habileté les plus indisputables peuvent dépendre de vos soins secondaires; ainsi la mort d'un malade peut être la suite de la négligence d'un interne. La mort d'un malade, Messieurs! non, jamais le Conseil général n'aura à vous faire un pareil reproche: ce serait, sans aucun doute, celui qu'il vous ferait le plus douloureusement; car alors cette négligence serait un crime à ses yeux. Mais éloignons cette cruelle pensée. Les observations sur l'état du malade pendant l'intervalle des visites du praticien que vous suivez, indispensables pour le guider dans son traitement, ne sont pas, vous le savez, les seules exigées de l'élève interne; il doit au médecin l'histo-

rique détaillé de toutes les maladies de la salle à laquelle il est attaché, depuis leur principe jusqu'à leur terminaison, l'indication du traitement observé et le résultat de l'autopsie dans le cas de mort. Cet historique, ces résultats sont des documens précieux où la science va consulter les leçons infaillibles de l'expérience. Ils servent puissamment à ses progrès, aujourd'hui sur-tout que la médecine, ayant abandonné les routes tortueuses et insidieuses des systèmes, adopte une marche rationnelle et philosophique, et ne se croit éclairée que par les faits.

» Le service des Hôpitaux est votre premier devoir, votre devoir essentiel. Le Conseil général, en vous admettant à l'internat, exige et a le droit d'attendre de vous exactitude, zèle, dévouement à ce service : il faut qu'il puisse compter sur l'emploi de toutes vos facultés ; il attend et exige de vous une constante sollicitude pour le bien-être des malades, et cette douceur, cette humanité dues à des êtres souffrans et malheureux, privés des soins de leur famille, et dont la guérison est souvent utilement aidée par des soins compatissans et consolateurs. Enfin, Messieurs, il est inutile de vous rappeler que votre âge ne peut jamais servir d'excuse aux yeux du Conseil pour le moindre écart dans votre mora-



lité et dans vos mœurs ; l'élève qui se livrerait aux désordres de ses passions , l'élève dissipé ne sera jamais celui qui peut convenir au service des Hôpitaux ; il n'est pas fait pour la noble carrière de l'art de guérir , dans laquelle on ne peut exister honorablement que revêtu d'estime et de considération , et dans laquelle le savoir est insuffisant ; s'il n'est encore rehaussé par les qualités morales.

» Le loisir que vous laissera le service des Hôpitaux , vous l'occuperez , sans doute , à achever par l'étude votre éducation médicale ; les cours , les amphithéâtres vous en offrent des moyens multipliés. Ici , le Conseil général n'a rien à vous prescrire ; il vous abandonne au sentiment de votre propre intérêt , au besoin d'apprendre et de savoir qui , à votre âge , dans la profession que vous embrassez et au degré qu'ont déjà atteint vos connaissances acquises , doit être en vous une ardente passion. Le Conseil se bornera à cet égard à suivre vos efforts avec une sollicitude paternelle ; et il sera heureux d'avoir à distinguer et à encourager vos succès. Il se borne à vous rappeler aujourd'hui qu'un moment perdu pour l'étude , que la moindre distraction inutile , la moindre occasion négligée de s'instruire , ne se réparent que bien difficilement ; et il est encore plus vrai de dire , ne se réparent jamais complètement.

» Cette assiduité constante d'étude et de travail, cette privation continuelle des plaisirs frivoles, peuvent effrayer le vulgaire de la jeunesse : que ceux-là se retirent dans des professions moins élevées ; on ne peut entrer, on ne peut au moins se soutenir dans la vôtre que par une vocation déterminée. Loin d'elle les âmes tièdes, les hommes à demi-volonté ! ils ne sont pas faits pour sentir les jouissances de l'étude et le plaisir tout particulier que donne le sentiment du progrès qu'elle a fait faire ; ils ne sentiraient jamais le bonheur d'avoir, par l'emploi de leur savoir et de leur expérience, adouci les douleurs ou préservé l'existence de leurs semblables.

» Vos vœux les plus ardents sont sans doute, Messieurs, d'égaliser dans leurs succès les maîtres dont vous suivez la pratique et les leçons ; et certes nous ne pouvons vous offrir de meilleurs modèles : cherchez donc à les imiter dans la marche de leur vie entière. Croyez-vous que leur jeunesse ait eu d'autre emploi que l'étude ? Croyez-vous qu'ils aient passé un instant sans l'occuper par des recherches pénibles, par des observations comparées ? Croyez-vous qu'ils aient jamais eu d'autre but, d'autre plaisir que celui d'étendre et d'agrandir leurs connaissances dont ils font une si utile application ? Eh bien ! demandez-leur s'ils n'éprouvent

pas aujourd'hui dans leurs succès le dédommagement complet de toutes les peines, de toutes les privations qu'ils se sont si honorablement imposées ; demandez-leur si l'estime, si la considération publique qui les environnent, n'est pas pour leur âme noble et indépendante une bien digne récompense.

» Il en est cependant pour eux une plus douce encore, et vous en êtes journellement les témoins : voyez-les entrer dans nos salles ; ils n'approchent pas d'un lit de douleur sans y apporter l'espérance ou la consolation. Voyez le convalescent que leurs soins ont enlevé à la fureur d'une grave maladie ; voyez le blessé qu'une opération nécessaire a rendu à la vie et à l'espoir du travail ; voyez-les tous attendre avec impatience le moment de la visite de celui qui les a arrachés à la mort ; suivre de leurs regards attendris chaque pas qu'il fait dans la salle, attendre son approche avec l'émotion de la joie et de la reconnaissance ; l'arrêter pour céder au besoin de lui en témoigner l'expression ; l'accompagner encore quand il s'éloigne, par les bénédictions les plus tendres, les plus sincères. Est-il réservé à l'homme une plus douce, une plus complète, une plus délicieuse jouissance ? Elle ne serait pas indigne de la Divinité, et elle se renouvelle chaque jour pour

vos maîtres. Que de maux ne ferait-elle pas oublier? De quelles peines, de quels sacrifices n'est-elle pas le dédommagement et la récompense? Élèves, travaillez à la mériter; elle n'échappera pas à vos espérances et à vos efforts.

» Je passe au Concours pour le grand prix. Grand prix.  
Deux travaux, importans par leur étendue, distingués par leur méthode, par l'esprit d'ordre qui s'y manifeste, par l'immensité des recherches et la profondeur d'étude qu'ils ont exigées, par l'utilité qu'ils offrent à la science, ont paru au Jury tellement se balancer par leur mérite respectif, qu'il s'est vu dans l'impossibilité de décerner la couronne à l'un d'eux en particulier, et qu'il propose de la partager entre les deux auteurs. Le Conseil général s'est empressé de soulager le Jury de son impartiale incertitude; il a prononcé que les auteurs de ces deux travaux, M. Legouais, élève interne de l'hôpital de la Charité, et M. Tixier, étève interne de l'Hôtel-Dieu, salle de la chirurgie, recevraient chacun le grand prix et participeraient chacun aux avantages qui pourraient à l'avenir résulter de cet honorable triomphe. Je dois cependant déclarer en son nom que c'est pour cette fois seulement qu'il s'écarte du règlement qui fixe à un seul le grand prix accordé aux cahiers d'observations.

» Quelque parité que des juges éclairés puissent trouver dans le mérite de deux ouvrages ayant un but commun, il faut convenir qu'elle n'est jamais absolument complète. Si deux ouvrages ont chacun, dans le rapport particulier sous lequel ils ont été entrepris, un mérite également éminent, les deux rapports sous lesquels les auteurs les ont entrepris et conduits diffèrent entre eux. L'un s'est nécessairement plus rapproché du but indiqué, a plus complètement rempli l'intention générale pour laquelle ces travaux sont demandés. En offrant ces réflexions, je suis loin de méconnaître les soins et la sagesse du Jury qui vient d'être chargé de l'examen des cahiers d'observations. Ces réflexions n'ont que l'avenir pour objet; que l'avenir, qui doit nous procurer un nombre bien plus considérable de travaux distingués, qui pourrait embarrasser les jugemens du Jury, s'il ne sentait pas la nécessité de surmonter toujours les difficultés de l'incertitude.

» Le Jury a trouvé une grande distance entre les travaux de MM. Legouais et Tixier et ceux que, après ces deux premiers, il a le plus distingués. Ces travaux, que le Jury a jugés avoir chacun quelque mérite particulier, sont loin de remplir toutes les conditions exigées : ce sont, il faut le dire, des travaux incomplets. Le Conseil,

éclairé par le Jury, n'a pas cru leurs auteurs dignes, par leurs travaux, de recevoir des prix.

» Un prix est une récompense donnée à un travail complet, plus ou moins étendu, plus ou moins soigné.

» Cependant, six élèves internes ont fait reconnaître dans leur travail de l'application, un bon esprit, des efforts, des dispositions plus ou moins remarquables à l'observation et de l'amour pour l'étude; c'est donc à titre d'encouragement que le Conseil décerne aux élèves Bouteilloux, Bayle, Masson, Carrier, Barbarin et Latour, un témoignage de distinction qu'ils vont recevoir.

» C'est au même titre qu'adoptant l'opinion du Jury, le Conseil a arrêté qu'il serait fait une mention honorable des deux élèves Pichery et Guyard.

» Vingt-un élèves internes seulement ont présenté des cahiers d'observations. Il est des Hôpitaux entiers, grands et petits, dont les élèves n'en ont présenté aucune; et nos anciens règlements en prescrivent le devoir à chacun des élèves internes.

» Le Conseil attribue cette absence des travaux auxquels il avait droit de s'attendre, aux malheureuses circonstances qui ont affligé la première partie de l'année 1815. Ces malheureuses cir-

constances ne se renouvelleront plus; rien ne s'opposera plus à vos travaux. Sous un Roi pacifique, protecteur et ami des sciences et des arts, c'est aux arts et aux sciences à faire désormais des conquêtes; si celles-là ont moins d'éclat, elles ont plus de solidité et de durée; elles concourent au bien de l'humanité; elles accroissent les moyens réels de prospérité et de gloire des empires, et, puisque vous êtes assez heureusement placés pour pouvoir fournir des élémens aux progrès de la science médicale et chirurgicale en France, ce n'est pas seulement aux sentimens de votre devoir que le Conseil général en appelle; il en appelle encore à ce noble honneur français, qui ne peut pas ne pas couler dans vos veines! »

Le secrétaire général a ensuite donné lecture de l'arrêté, en date du 27 décembre 1816, par lequel le Conseil a décerné les prix aux élèves, et dont la teneur suit :

Le Conseil général,

Vu la déclaration faite, en date du 15 octobre dernier, par le Jury, chargé, par arrêté du 7 août 1816, de lui rendre compte des travaux et du service des élèves internes, en médecine et en

chirurgie, des Hôpitaux et Hospices civils pour l'exercice 1815;

Vu la décision, en date du 17 octobre dernier, par laquelle le Conseil, dans l'intention d'encourager les travaux des élèves et d'entretenir parmi eux une honorable émulation, a accordé, pour 1815 seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir, deux médailles d'or pour le grand prix de cette année;

Oùï le rapport du membre de la Commission administrative, chargé du service de santé;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les deux grands prix accordés par le Conseil, pour l'exercice 1815, sont décernés, à mérite égal,

A MESSIEURS,

LEGOUAI ( Pierre-François ), élève interne de l'hôpital des Enfants;

Et TIXIER ( Mathieu-Prosper ), élève interne de l'Hôtel-Dieu.

En conséquence, ces élèves recevront chacun une médaille d'or.



ARTICLE II.

Une médaille d'argent et des livres seront donnés à titre d'encouragement :

A MESSIEURS,

BOUTEILLOUX (Jean-Baptiste), élève interne de la Maison d'Accouchement ;

BAYLE (François-Antoine), *idem*, de la Charité ;

MASSON (Jean-Baptiste-Charles), *idem, idem* ;

CARRIER (Jacques-Jean-Louis), *idem, idem* ;

BARBARIN (Gabriel-Charles), *idem*, de l'hôpital Saint-Antoine ;

LATOUR (Jean-Jacques), *idem, idem*.

ARTICLE III.

Sont mentionnés honorablement :

MESSIEURS,

PICHERY (Jacques-François-Joseph), élève interne de Bicêtre ;

GUYARD (Nicolas-Marie), élève de Beaujon.

ARTICLE IV.

La séance publique dans laquelle ces prix

seront distribués au nom du Conseil par l'un de ses membres, est fixée au mardi 31 décembre présent mois.

M. le président a terminé la séance par la distribution des prix à chacun des élèves ci-dessus mentionnés.

Pour copie conforme,

*Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,*

*Signé* MAISON.

seront distribués au nom du Conseil par l'un  
de ses membres, est fixé au mardi 31 décembre  
prochain, et les dépenses de ce jour  
M. le président a tenu les séances par la dis-  
tribution des prix à chacun des divers écrivains  
mentionnés.

L'an républicain

La Société civile de l'Administration des Bénéfices

SAINT MARSON







